CONTRAT DE LOCATION

Gîte Ti' Dola Sab

Situé: Morne Lolo, 97112 Grand-Bourg Capacité d'accueil maximale: 2 personnes

Afin de rendre définitive la location, j'ai le plaisir de vous adresser le présent contrat.

Merci de nous renvoyer un exemplaire dès réception, rempli/signé et d'effectuer votre virement à l'ordre de El Ti' Dola Sab (IBAN ci-joint) correspondant au montant des arrhes.

La location sera prise en compte dès réception du présent contrat et du versement des arrhes. Un mail d'accusé de réception vous sera alors envoyé.

\sim	,		
(`OOro	annage	dii	nronriataira:
σ	on in lees	uu	propriétaire:

Ti' Dola Sab Isabelle Bellot

Isabelle: +590 690 64 89 04 Email: tidolasab@gmail.com

Coordonnées du locataire:

Prénom Nom: Adresse:

Code postal: Commune:

Pays: Nationalité: Tél portable: Email:

Nombre d'adultes: Nombre d'enfants: Bébés (moins de deux ans):

Prénom & Nom des autres occupants:

1-

2-

Merci de bien vouloir respecter scrupuleusement la capacité d'accueil maximale.

Période de la location: du à partir de 14h00 au 11h00

Nuitées:

Nombre de personnes: 2

	Séjour	Forfait ménage	Arrhes	Taxes de séjour	Solde
Ti' Dola Sab					

Montant des arrhes (50% sur le séjour) à verser dès réception du contrat.

La taxe de séjour est calculée par jour et par personne de +18 ans, selon le barème imposé par la « CCMG Grand-Bourg ».

Solde: à régler par virement au plus tard 14 jours avant l'arrivée.

<u>Une caution de 500€</u> est à remettre le jour de l'arrivée, en espèces ou par chèque libellé au nom de Isabelle Bellot El Ti' Dola Sab.

La caution ne sera pas encaissée et sera restituée à votre départ, si aucun dégât n'est constaté, et après déduction des frais de réparation ou remplacement, en cas de dommages matériels provoqués lors de votre séjour.

Arrivée et départ

Les heures d'arrivées sont prévues l'après-midi entre 14 heures et 20 heures, remise des clefs et dépôt de votre caution de 500 € par chèque ou espèces.

Les heures de départ sont prévues le matin entre 8 heures et 11 heures, état des lieux et remise de votre caution.



Identifiant nationa	ıl de compte	bancaire - RIB
---------------------	--------------	----------------

Banque 10278	Guichet 02138	N° compte 00021804201	Clé 31	Devise EUR	Domiciliation CCM BAYEUX
Identifiant in	ternational de d	compte bancaire			
FR76	IBAN (Internati	onal Bank Account N	lumber) 0420	131	BIC (Bank Identifier Code)

Domiciliation CCM BAYEUX 8 RUE SAINT PATRICE 14400 BAYEUX

© 02 31 10 48 16

Titulaire du compte (Account Owner) BELLOT ISABELLE (EI) LIEU DIT MORNE LOLO 97112 GRAND BOURG

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DU GÎTE

1. Utilisation des lieux

Le locataire pourra profiter pleinement des lieux en respectant le matériel mis à sa disposition. Ce gîte a été construit pour recevoir nos hôtes dans un cadre naturel, et ainsi, nous demandons à ce que tout ce que nous laissons à votre entière disposition soit protégé et respecté.

2. Nombre d'occupants et charges

Le locataire s'engage à respecter la capacité d'accueil fixée. Le propriétaire ou son représentant se réserve le droit de refuser le ou les locataires supplémentaires.

Le locataire s'engage à ne pas sous-louer la location ou céder le présent contrat à un tiers.

Les charges sont comprises dans le prix de la location et comprennent:

- la consommation d'eau et d'électricité
- les parures de lit
- les serviettes de toilette

Le gîte vous sera remis en parfait état de propreté, nous vous remercions du soin apporté à l'entretien journalier de votre gîte pendant votre séjour (un équipement complet de nettoyage matériel et produit est à votre disposition pour le nettoyage intermédiaire) et nous vous demandons de rendre le gîte avec la vaisselle faite, les poubelles vidées et la cafetière vidée. Un lave-linge est à votre disposition dans la salle de bain.

3. Règles de vie

Dans le but de respecter au mieux l'environnement, veuillez éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement.

Tout feu sauvage est interdit.

La porte d'accès au logement est munie de serrure à clé. Vous êtes responsables de tout vol et toute dégradation.

Pour la sécurité de tous et votre tranquillité, le portail d'entrée doit rester fermé.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur. Les cendriers sont utilisés pour l'extérieur, merci de ne pas jeter vos mégots à terre.

Ordures ménagères: un container est mis à votre disposition à l'entrée du chemin.

Lors de votre départ, veuillez ne rien laisser dans les poubelles et les rendre propres. Des poubelles de tri de verres et d'emballages sont disponibles en sortant de Ti' Dola Sab à Morne Lolo sur votre gauche, face à la supérette Sympa Shop.

4. Le gîte est sur phytoépuration qui fonctionne grâce à l'action de plantes épuratrices, plantées dans des bassins, qui filtrent et dépolluent les eaux usées. Veuillez ne rien jeter dans la cuvette des WC, hormis le papier hygiénique (ni serviettes, ni tampons, ni lingettes...).

N'utilisez que des produits compatibles avec une fosse.

Tout dommage causé par votre négligence sera à votre charge.

5. Forfait Nettoyage

Un forfait Nettoyage supplémentaire de 80€ peut s'appliquer en fin de séjour, si le locataire n'a pas choisi d'effectuer lui-même le nettoyage des lieux ou si un état des lieux après le départ du locataire indique que le nettoyage a été insuffisant.

6. Etat des lieux

L'état des lieux sera fait en début et en fin de séjour. On vous expliquera le fonctionnement des divers électroménagers et nous serons à votre disposition tout le long de votre séjour. Le locataire devra nous avertir sans délai et par téléphone, de tous dégâts ou non fonctionnement des équipements au **+590 690 64 89 04**, nous ferons alors au mieux pour remédier à la situation. En cas de casse, sinistre ou dégradation merci de le signaler durant votre séjour.

7. Assurances

Le locataire certifie avoir vérifié que son propre contrat d'assurance prévoit l'extension villégiature (location de vacances) ou s'engage à souscrire une police d'assurance pour la durée du séjour (une copie du contrat d'assurance sera envoyée avec le contrat de location). L'extension villégiature (location de vacances) est obligatoire.

8. Conditions d'annulation

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée à l'adresse du propriétaire avant l'entrée dans les lieux.

Annulation gratuite à plus de 30 jours avant le séjour, les arrhes versées seront remboursées. Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné dans le présent contrat, passé un délai de 24 heures et sans avis au propriétaire :

- Le présent contrat est considéré comme résilié
- Les arrhes restent acquises au propriétaire
- Le propriétaire peut disposer de son bien

Condition de remboursement des arrhes :

- Mesure d'interdiction de déplacement (pandémie...)
- Si c'est le propriétaire qui annule la location, les arrhes seront bien évidemment remboursées.

Le propriétaire se réserve le droit d'interrompre le contrat de location à tout moment si le locataire ne respectait pas tous ces engagements.

En cas d'urgence, veuillez avertir les secours (18 Pompiers, 15 Samu, 17 Police).

Nous vous souhaitons un agréable séjour.

Le Propriétaire

Signature du Locataire précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Date: le